



DOJO DES ETANGS
29140 ROSPORDEN

FICHE D'INSCRIPTION

DATE :

1ère inscription

Réinscription

Nom : _____ Prénom : _____
Date de Naissance : _____ Sexe : _____ Grade : _____

Parents Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Adresse mail : _____ @ _____
Tél. Domicile : _____ Tél en cas d'urgence : _____

Parents Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Adresse mail : _____ @ _____
Tél. Domicile : _____ Tél en cas d'urgence : _____

Certificat médical Date du certificat:

Questionnaire santé

Judo : (mention « apte à la pratique du judo en compétition »)

Nous conseillons aux compétiteurs ayant déjà un passeport de faire tamponner leurs certificats médicaux par le médecin directement dans le passeport

Problème (s) de santé à signaler :

RÈGLEMENT :

Si plusieurs adhésions au sein d'une même famille, précisez ci-dessous les coordonnées de chacun ainsi que la discipline pratiquée

NOMS	Prénoms	Date de naissance	Discipline (judo ou Taïso)

Règlement TOTAL : _____ €

Règlement Partiel : _____ € Septembre, _____ € 30 Novembre, _____ € 28 Février

Mode de règlement : **Chèques bancaires** (merci de remplir les champs ci-dessous)

Chèque de Mme/Mr : Montant : _____ Banque : _____ N° Chèque : _____
Chèque de Mme/Mr : Montant : _____ Banque : _____ N° Chèque : _____
Chèque de Mme/Mr : Montant : _____ Banque : _____ N° Chèque : _____

-Numéraire : _____ € -Chèque Vacances : _____ € -Coupons Sport : _____ €

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) _____ en qualité de _____ autorise l'enfant _____ à participer aux activités du Dojo des Etangs.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur. En cas d'accident, j'autorise l'enseignant à prendre les mesures médicales qui s'imposent.

DROIT A L'IMAGE

Lors des activités du club, il est possible que l'image de l'adhérent soit captée. Le signataire du formulaire autorise le club à procéder à ces captations dans la limite d'une utilisation collective (groupes, podiums, ...)

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)

A Rosporden , le

REGLEMENT INTERIEUR 2020 / 2021



- 1) Un certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique du judo est obligatoire (attention, pour les compétiteurs, bien indiquer au médecin de mentionner «**Ne présente pas de contre-indication à la pratique du judo en compétition** ») ainsi que sur le passeport. Il devra être remis dès la fin des deux cours d'essais. Le certificat médical est téléchargeable sur le site internet du Dojo des Etangs dans la rubrique « Documents »
- 2) Pour la bonne marche du club et des cours :
 - **Respecter les horaires** : être présent au moins 5mn avant le début du cours.
 - **Utiliser les vestiaires** mis à votre disposition. Ne laissez pas traîner vos vêtements et pensez à ramasser vos bouteilles d'eau vides.
 - **Les parents doivent attendre en dehors des vestiaires** et de la salle de cours.
 - Se déchausser uniquement sur le bord du tatami. **Utiliser des claquettes** ou équivalents entre le vestiaire et le tatami. **Avoir une bonne hygiène corporelle** : mains propres, pieds propres, kimono propre, ongles courts, etc...
 - **Enlever tout objet pouvant blesser** : bague, chaîne, montre, boucles d'oreilles, etc...
 - Ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.
 - **Respecter le code moral du judo** : Amitié, Courage, Politesse, Sincérité, Contrôle de soi, Honneur, Modestie, Respect. Les adhérents se doivent d'avoir une bonne attitude et ne pas tenir de propos incorrects (voir point N°8).
- 3) **Avant de déposer vos enfants, assurez-vous de la présence du professeur ou d'un dirigeant au dojo.** En cas de retard pour récupérer vos enfants, prévenez le professeur ou le dirigeant présent au dojo. (en sachant que le professeur dispense des cours dans d'autres dojos).
- 4) **Les enfants doivent impérativement attendre à l'intérieur du dojo le parent ou la personne responsable du trajet jusqu'au domicile. Le dojo des étangs ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident si cette consigne n'est pas respectée. En dehors des horaires précis de cours, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents**
- 5) Le dojo des étangs offre la possibilité d'avoir deux cours d'essai pour les nouveaux adhérents avant l'inscription définitive.
- 6) Pour les inscriptions qui ont lieu en cours d'année, la cotisation sera calculée par trimestre scolaire. Tout trimestre entamé est dû. La licence fédérale (40 €) et les frais de gestion (16 €) sont dus pour toute année commencée,
- 7) Le remboursement de la cotisation (hors licence) ne pourra avoir lieu qu'en cas de déménagement ou d'arrêt médical d'au moins trois mois empêchant la pratique des disciplines proposées.
- 8) Le non respect du règlement intérieur peut entraîner une exclusion temporaire, voire définitive du Dojo des étangs après un avertissement émis par le professeur ou les dirigeants du club auprès du responsable légal. La décision sera prise par le professeur et les dirigeants du dojo des étangs. Il n'y aura pas dans ce cas aucun remboursement de la cotisation.
- 9) Les trajets aller-retour entre le domicile des parents et les dojos, ou pour se rendre à un inter-club ou une compétition sont sous la seule responsabilité du responsable légal de l'enfant.

le Président